

## **Compte- rendu du conseil du jeudi 15 avril à 20 H 30**

**Présents** : MARION Christophe, Gaël MONNERET, Pascal SIMONET, Roseline PACCARD, Martine RAISON, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON.

**Absente excusée** : Anne Marie PEGUILLET.

**Secrétaire** : Jean François REHFUSS.

- Le compte-rendu du conseil du 11 mars 2021 est approuvé à l'unanimité, avec cependant une remarque concernant l'oubli, dans la liste des présents, du nom du secrétaire de séance, Jean-Claude Compagnon.

### **- Délibérations :**

Délibération N° 16 : Vote des taux d'imposition. Considérant la baisse récurrente de la dotation générale de fonctionnement, le Conseil vote une augmentation des taux de taxe foncière, bâti et non bâti. Cette hausse entrainera une augmentation des revenus de la commune de l'ordre de 5000 €, soit 10 euros par habitant. A souligner que la part des impôts locaux dans le budget est aujourd'hui de 48.5% alors qu'elle n'était que de 44 % en 2016, pour des recettes qui ont diminué de 5 000 €.

Délibération N° 17 : Vote des subventions aux associations. Les subventions habituelles sont reconduites, à l'exception des cartes jeunes, en raison de la situation sanitaire qui n'a pas permis aux jeunes de les exploiter au cours de l'année dernière. Les usages de la carte au cours de l'année 2021 semblent aujourd'hui compromis. La décision sera examinée de nouveau si la situation venait à être modifiée.

Délibération N° 18 : Délimitation du chemin rural des Petits Bois. Un géomètre sera désigné pour effectuer les travaux de bornage avant le lancement de l'enquête publique.

Délibération N° 19 : Refus de la mise en place d'un PLUI. Le Conseil renouvelle sa volonté de garder la main sur l'évolution de l'urbanisme dans la commune et refuse la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Délibération N° 20 : Cession de trois parcelles à Monsieur Durand. Afin de lui permettre de protéger sa maison des éventuelles chutes de pierres et d'assurer plus facilement son entretien, la commune cède à Monsieur Durand les parcelles cadastrées AE150, AE 152 et AE 156 pour la somme de 800 €.

Délibération N° 21 : En 2011, dans le cadre des travaux de la mairie, la commune a contracté un emprunt de 200 000 € auprès de la Banque Populaire au taux de 2,08 %. Une négociation concernant ce prêt a permis de ramener ce taux à 1,39 %. L'opération permettra une économie de 3000 €.

### **- Questions d'actualité :**

- Après une longue discussion concernant le projet d'aménagement du futur lotissement sur les « terrains Mouillard », le conseil a opté pour un plan d'aménagement présenté par le maire. Six parcelles pourront être dessinées et mise en vente après viabilisation des terrains et entente ou non avec Madame et Monsieur Bedel, propriétaire riverains dont une partie de la propriété peut faire l'objet d'un échange. Le Conseil insiste pour que cette éventuelle transaction fasse l'objet d'un acte notarié.

Les différents devis (voirie, assainissement, réseaux humides, réseau électrique, éclairage urbain, téléphone, définition et bornage des parcelles, frais de dossiers) ont été analysés. Au vu du coût des travaux, le conseil a décidé de réaliser l'opération.

- Les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et des services de la Préfecture concernant les travaux de réfection du clocher et de la toiture de la remise de la mairie ont abouti favorablement. Ces subventions représentent 66% de la dépense Hors Taxe qui s'élève à 68 031 €. Le reste à charge pour la commune sera donc de 23 131 € HT et de 36 193 € TTC.

- A la demande de Jean-Claude Compagnon, une vérification du fonctionnement des dispositifs électriques qui commandent l'éclairage public a été menée par l'entreprise Favier. Afin d'optimiser la durée de l'éclairage, deux « horloges » seront changées. Une demande de prise en charge partielle est déposée auprès des services du SIEC.

### **- Questions diverses :**

- Le maire donne lecture des deux messages de remerciements qui concernent les bons cadeaux offerts aux plus anciens lors des fêtes de Noël. De nombreuses personnes se sont montrées satisfaites de cette formule.

- Une demande concernant la disponibilité d'un local pour créer une crèche a été faite à la Commune. Aucun bâtiment n'est disponible aujourd'hui pour accueillir une telle activité. Cependant, une réflexion pourra être menée sur la future utilisation de locaux comme ceux de la remise attenante à la mairie, ou encore de la « maison Mouillard ».

- Le tour du Jura a été annulé et repoussé à une date ultérieure inconnue aujourd'hui.

- Les mesures officielles concernant la cérémonie du 8 mai ne sont pas encore connues à ce jour. Il semble cependant que l'on doive, comme l'année dernière, limiter la participation à quelques personnes. Une information sera affichée dès que possible.

- Le maire a été sollicité pour donner son avis à propos de la tenue ou non des élections de juin prochain (Répondre par OUI ou par NON ?), après consultation des documents officiels, émanations du Comité Scientifique et du Conseil des Ministres,

documents dont il ressort que ce comité émet son avis « *de façon très précoce (...)* *étant donné les grandes incertitudes qui pèsent sur les évolutions prévisibles au cours des prochains mois* » (sic.)

Dans sa réponse, le maire rappelle qu'il n'est en aucune façon épidémiologiste et qu'il ne saurait prendre une décision qui relève à la fois des autorités médicales et des dirigeants politiques. D'autre part, si les élections ont lieu, le dispositif sanitaire est d'une telle complexité qu'il sera difficile de le mettre en place.

Les dates du double scrutin (Elections départementales et régionales) ont semble t'il été fixées aux 20 et 27 juin. La tenue de ce scrutin obligera à la mise en place de deux bureaux de vote. Plusieurs conseillers sont hostiles à la tenue de ces élections.

La séance est levée à 23 h 30.

Le maire : M.Monnet .

.  
.